

DIRECTION  
DE LA  
COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Sous-direction C  
BUREAU C3

Sous-direction D  
BUREAUX D3 - D4

INSTRUCTION N° 80-137 - B1 - M0  
du 4 août 1980

Cette instruction a été modifiée par les instructions suivantes :  
n° ..... du .....  
n° ..... du .....  
n° ..... du .....  
n° ..... du .....  
Cette instruction a été abrogée par l'instruction :  
n° ..... du .....

MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX  
THÉORIE DE L'IMPRÉVISION

ANALYSE

*Incidence, sur certains marchés publics de travaux, des hausses des prix des produits pétroliers et de certains produits dérivés intervenues en 1979*  
*Mise à jour des valeurs des indices utilisables pour l'indemnisation*

DOCUMENTS À ANNOTER

- Instruction n° 75-16-B 1 du 27 janvier 1975
- Instruction n° 80-80-B 1 - M 0 du 18 avril 1980

L'instruction n° 80-80-B 1 - M 0 du 18 avril 1980 a notifié aux comptables la circulaire n° 129 du 23 janvier 1980 relative à l'incidence, sur certains marchés publics de travaux, des hausses des prix des produits pétroliers et de certains produits dérivés intervenues en 1979.

Le tableau annexé à cette circulaire et l'instruction précitée indiquent les valeurs des indices des mois de janvier 1978 à novembre 1979 inclus, utilisables pour l'indemnisation des titulaires de certains marchés publics de travaux.

DESTINATAIRES POUR APPLICATION

DIFFUSION  
GT  
72

ACT	ENST	RGP	PGT	TPGR	TPG	TGAP	TGC	TGE	RF
P	TA	SR	ISR	IP	DP	SIA	BA	EPA	EPI
EPSC	CCM	DSF	DD	DCE	ASR	OHLM	VFIL	RDCI	ASA

**INSTRUCTION N° 80-137-B1-M0**  
du 4 août 1980

— 2 —

Ce tableau est à compléter par les valeurs, indiquées ci-dessous, des indices des prix de certains produits pétroliers des mois de décembre 1979 à mars 1980.

	B. I.	F.O.D.	F. U. n° 2	G. O.	G. O. sous douane	PRODUITS bitumeux divers (B. T. 37)	T.P.V.C.
Décembre 1979 ..	144,0	137,1	170,0	126,6	171,0	133,7	153,0
Janvier 1980 ....	144,0	157,3	189,2	137,7	199,7	136,9	153,0
Février 1980 ....	165,4	162,7	174,7	140,8	207,6	145,9	173,6
Mars 1980 .....	165,4	171,0	167,5	146,0	220,3	147,5	176,0

*Le directeur de la Comptabilité publique,*  
Pour le directeur de la Comptabilité publique :  
*Le sous-directeur,*  
Guy SALLERIN.